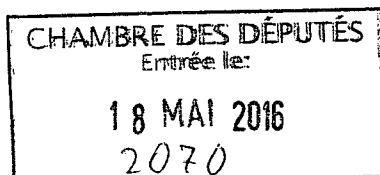




Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg



Luxembourg, le 17 mai 2016

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire concernant l'accès des demandeurs de protection internationale à une formation à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** et à Monsieur le **Ministre de l'Immigration et de l'Asile**.

Suite à la transposition au Luxembourg de la directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale (DPI), les DPI peuvent accéder temporairement au marché de l'emploi après 6 mois et sous certaines conditions. Or, le processus s'avère compliqué pour accéder effectivement à un emploi, d'autant plus lorsque leurs diplômes ne peuvent être reconnus au Luxembourg.

La loi du 18 décembre 2015 prévoit également que « *des activités telles que des possibilités de formation liées à l'emploi pour les adultes, des actions de formation professionnelle, y compris des formations pour améliorer les compétences, des expériences pratiques sur le lieu de travail et des services de conseil fournis par l'agence pour l'emploi sont offertes aux bénéficiaires d'une protection internationale dans des conditions équivalentes à celles applicables aux ressortissants luxembourgeois* ». Cependant, selon nos informations, les DPI ont rarement accès à ces activités et quand ils l'ont, ils sont handicapés par les langues d'enseignement qu'ils ne maîtrisent pas.

Pour ces raisons, je voudrais avoir les précisions suivantes de la part de Messieurs les Ministres :

1. Combien de DPI ont déjà eu accès à une formation et/ou stage d'apprentissage proposés au Luxembourg ? Combien ont manifesté leur envie d'y accéder afin de faciliter leur entrée sur le marché de l'emploi ?
2. Quelles formations ont été choisies par les DPI?
3. Est-il prévu de mettre en place des formations professionnelles anglophones afin de faciliter l'accès des DPI à un diplôme/certificat national, et donc plus facilement à un travail ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Claude Adam



Gérard Anzia